



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION - ANIM22

www.anim22.com/location

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Article 1 – Présentation de l'activité :

Entrepreneur LE NAY Damien situé à PLAINTEL (22940) avec le numéro SIRET 79913457200038

loue du matériel de loisir pour une période de 1 jour minimum jusqu'à 6 mois, dans la limite des stocks disponibles. La prestation de "location" correspond à une mise à disposition du matériel à un client pour une durée limitée.

ANIM22 le « loueur » s'engage à fournir du matériel aux normes en vigueur, propre et en bon état de fonctionnement. Les images présentées sur le site internet ne sont pas contractuelles. Une coloris précise ne peut être garanti.

Le client appelé « locataire » est une personne physique ou morale, utilisatrice du matériel loué.

Le « matériel » inclut les articles de loisir, les notices et tout accessoire fourni dans le cadre du contrat de location entre le loueur et le locataire.

Article 2 – Commande de location et contrat de location Le contrat de location est à télécharger sur le site www.anim22.com/location, il correspond à une demande de réservation par le locataire, et il devra être validé par ANIM22 ensuite par mail et à l'acceptation des conditions générales de location. Il est fourni au locataire avant la date de début de la location et indique toutes les données enregistrées pour sa location : dates de début et de fin de location, type de matériel loué, lieu de retrait ou de livraison du matériel, montant TTC de la location et montant TTC de la caution demandé pour cette location. Les coordonnées du locataire sont obligatoires.

Dans tous les cas, les conditions de location doivent être validées par le locataire par la mention lu et approuvé et une signature. Le retrait du matériel par le locataire implique l'acceptation des conditions générales et particulières de location.

Article 3 – Calcul de la durée de location

La durée de location initiale est fixée par le locataire lors de la commande. La durée de location et la date de mise à disposition prévues entre le locataire et ANIM22 sont indiquées dans le contrat de réservation.

Tout retard est facturée en journée complète. Par exemple, pour une location commençant un vendredi après-midi et se terminant le lundi matin suivant, une durée de 30 minutes supplémentaire enclenche la facturation d'une journée supplémentaire ;
La location commence au moment où le matériel est mis à la disposition du locataire au lieu de livraison prévu et au jour convenu entre le locataire et ANIM22. Ces indications sont fixées sur

le contrat de réservation.

Une réservation par téléphone ne fera pas office de réservation ferme. Un contrat de réservation doit être envoyée par le client par courriel à ANIM22,

La location prend fin le jour où le matériel est entièrement restitué (accessoires compris) à ANIM22. L'intégralité de la durée de location est facturée au locataire quels que soient les événements venant réduire le nombre de jours d'utilisation du matériel, et même en cas de restitution anticipée. Le locataire a la possibilité de prolonger la durée initialement prévue. Dans ce cas, le tarif appliqué est celui de la nouvelle période totale. Le paiement de la différence aura alors lieu à la restitution du matériel.

La prolongation sera acceptée uniquement si le matériel concerné est disponible, sinon le locataire devra restituer le matériel comme le contrat initial le prévoyait.

Article 4 – Les tarifs de location et de livraison Les prix affichés sur le site

www.anim22.com/location sont indiqués en Euros toutes taxes comprises.

La remise du matériel est faite sur rendez-vous principalement à PLAINTEL (22 940).

Article 5 – Les modes de paiement Avant tout paiement et quel qu'en soit le mode, le locataire s'engage à prendre connaissance et à approuver les présentes conditions générales ainsi que les termes particuliers du contrat de location,

Les modes de paiement acceptés sont :

- Le règlement par espèces avant la remise du matériel.
- Le règlement par virement bancaire jusqu'à 7 jours avant la remise du matériel.

Article 6 – Dépôt de garantie Le montant de la caution demandé est indiqué dans le contrat signé à la réservation. Dans le cas de location de plusieurs articles, le dépôt de garantie sera égale au maximum à la somme des garanties de chaque article. Le dépôt de garantie fixé par ANIM22 correspond à la valeur marchande du produit et il est demandé au locataire au retrait du matériel. Cette caution peut être réglée par chèque compensable en France ou en espèces. En cas de règlement de la caution par chèque, une pièce d'identité sera demandée.

Si les conditions du présent contrat ne sont pas respectées par le locataire, ce dernier autorise ANIM22 à encaisser le chèque transmis à cet effet. ANIM22 s'engage à ne pas encaisser de dépôt de garantie pendant toute la durée prévue de la location, à restituer le chèque ou les espèces après réception et vérification du matériel dans un délais de 7 jours, si toutes les conditions du présent contrat sont respectées par le locataire.

Article 7 – Mise à disposition du matériel

Lors du retrait du matériel, le locataire reconnaît avoir reçu le matériel loué propre et en bon état d'utilisation.

Le locataire déclare avoir vérifié le matériel et l'avoir choisi conforme à ses besoins qu'il a lui-même déterminés. La responsabilité d'ANIM22 ne saurait être engagée à cet égard.

A défaut d'un constat contradictoire, le matériel sera reconnu comme étant accepté en bon état de propreté et d'utilisation, avec tous les accessoires et la notice d'utilisation et devra être restitué comme tel.

Article 8 – Retour du matériel Le matériel doit être restitué à la date mentionnée dans le contrat de location à la même adresse que celle utilisée pour le retrait du matériel.

Article 9 – Annulation de commande

Dans tous les cas d'annulation, le client s'engage à prévenir ANIM22 le plus rapidement possible et avant la date de début de la location. Une annulation la veille ou le jour même du

début de la location, la totalité du paiement de la location pourra être demandée et ce quelque soit le motif de l'annulation.

Il est toutefois convenu entre les parties que ce droit de rétractation ne pourra s'exercer dès lors que la location serait déjà commencée et que le matériel aurait été mis à disposition du locataire. Dans ce cas, la totalité de la location serait due.

Article 10 – Utilisation Le locataire s'engage à installer et à utiliser le matériel conformément à sa destination et aux réglementations en vigueur, avec prudence et diligence, à respecter les consignes et notices d'utilisation et de sécurité. Le locataire est tenu de protéger le matériel loué contre toute dégradation, et de l'utiliser comme prévu dans la notice technique.

Il s'interdit toute modification, aménagement ou transformation du matériel. Le locataire est tenu de rendre le matériel en bon état et en conformité, avec tous les accessoires et équipements. Le prêt et la sous-location du matériel sont strictement interdits. En cas de panne ou de dysfonctionnement, le locataire ne doit plus utiliser le matériel et il s'engage à prévenir immédiatement ANIM22.

Article 11 – Restitution du dépôt de garantie

ANIM22 procède à une vérification de l'état de fonctionnement du matériel après chaque retour de location. Si le tissu ou le mécanisme du produit loué est détérioré ou cassé lors de sa restitution, rendant le matériel inutilisable temporairement ou définitivement, et par ce fait même, impropre à une nouvelle location, la totalité du dépôt de garantie sera encaissé par ANIM22. ANIM22 se réserve un délai de 7 jours ouvrés après restitution pour signifier les éventuelles dégradations du matériel non apparentes ou non signalées par le locataire à la restitution. Si des dégradations ont lieu, des frais de nettoyage, de réparations ou d'achats du matériel endommagés pourront être demandés, la somme sera fixée par ANIM22 par rapport au prix actuel du marché.

Article 12 – Clauses limitatives de responsabilité de ANIM22 Le locataire est responsable du matériel en cas de vol ou de perte. A cet égard ANIM22 se décharge de toutes responsabilités en cas de vol ou de perte et dans ce cas le dépôt de garantie sera encaissé. ANIM22 ne peut être, en aucun cas, tenu pour responsable de la mauvaise utilisation entraînant une blessure ou tout autre dommage physique. La responsabilité de ANIM22 demeure en toutes hypothèses limitée au montant de la location du matériel en cause.

Article 13 – Protection des données Les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la préparation de la commande client. Les destinataires des données sont uniquement ceux d'ANIM22.

Article 14 – Juridiction Les présentes Conditions Générales de Location sont régies par le droit français, tant pour leur validité que pour leur exécution ou leur interprétation. En cas de litige relatif à la conclusion, l'exécution ou la rupture d'un contrat de location, et à défaut d'un règlement amiable qui sera privilégié, le litige sera tranché par le Tribunal compétent en vertu des règles de procédure française lorsque le locataire est un particulier ou par le Tribunal de Commerce du siège social d'ANIM22 si le locataire est une société commerciale. Pour les clients domiciliés à l'étranger, les juridictions françaises seront seules compétentes et dans tous les cas, la loi française sera la seule applicable.